

Authentification des mariages: Le tribunal "mobile", meilleur moyen de sensibilisation sur cette procédure

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 31-03-2011 00:30:10

La mise en place de tribunaux "mobiles" reste le meilleur moyen de sensibilisation et de communication au sujet de l'authentification des actes de mariage, a indiqué, mardi à Midelt, le ministre de la Justice, Mohamed Taieb Naciri.

Dans une déclaration à la MAP en marge d'une audience "mobile" organisée en sa présence dans la commune rurale d'Itzer (province de Midelt), le ministre a expliqué qu'en milieu rural, "il est difficile de recourir aux moyens classiques de communication (presse, radio, télévision...) pour sensibiliser les citoyens". Ainsi, "le moyen pour communiquer au sujet de cette procédure est d'investir les douars et les souks et d'organiser des audiences judiciaires sur place", a-t-il poursuivi.

"C'est une manière de rendre la justice plus accessible et plus proche des citoyens, conformément aux directives royales", a-t-il dit, soulignant que les procédures ont été également simplifiées et ne sont plus onéreuses.

M. Naciri a en outre mis l'accent sur l'importance de ces audiences "mobiles" dans la mesure où elles permettent de régler "en un seul coup" des problèmes relatifs notamment à l'authentification des actes de mariage, l'état civil, l'identité et partant la scolarisation des enfants.

Une trentaine de couples ont bénéficié de cette audience portant à plus de 100 dossiers traités depuis le lancement de cette campagne d'homologation de mariage le 8 mars, a précisé à la MAP, le président du tribunal de première instance de Midelt, Ahmed Mouami.

L'opération se déroule dans de bonnes conditions, a-t-il dit, ajoutant que cette initiative de tribunal "mobile" a suscité un écho favorable aussi bien auprès des couples bénéficiaires que des acteurs associatifs et élus qui se sont félicités de cette opération.

Ont assisté à cette audience, le gouverneur de la province de Midelt, Ali Khalil, le président de la région de Meknès-Tafilalet, Said Chbaâtou, les autorités locales, des élus et des services extérieurs.

Une audience judiciaire similaire a été organisée à Anfgou (le 8 mars) au cours de laquelle une soixantaine de couples issus des communes rurales d'Anemzi et d'Agoudim ont pu homologué leur actes de mariage, rappelle-t-on.

MAPF